



Réf 2019 : CCIR paca/Inter-entreprises

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Vendredi 21 Juin 2019 – Marseille

## INCOTERMS®, LOGISTIQUE, MODES DE PAIEMENTS INTERNATIONAUX & DOCUMENTS LIES

### Objectifs pédagogiques :

- Etre capable d'utiliser à bon escient les règles Incoterms® ICC 2010 tout en mesurant l'importance stratégique que leur maîtrise représente pour l'entreprise
- Acquérir une connaissance pratique et opérationnelle des techniques de paiement documentés à l'international.
- Connaître la valeur et la portée des documents d'accompagnement des marchandises

### Public et Prérequis :

Manager et collaborateurs des services ADV, Assistante commerciale import/export, autres fonctions qui contribuent au développement international de l'entreprise  
Cette formation ne nécessite pas de prérequis

### Programme :

#### Le choix de l'Incoterm® dans la stratégie de vente à l'international de l'entreprise

- Présentation et comparaison des différents incoterms® utilisés dans la pratique internationale
- Etude de l'incidence du choix de l'incoterm dans la remise de l'offre commerciale export : coûts, obligations des parties, conditions de paiement, documents et assurances requis

#### L'importance d'appréhender l'information en amont

- Les différents modes de transports internationaux (aérien, maritime, routier, multimodal), les prestations annexes (contrôle avant embarquement, post-débarquement, suivi de cargaison et autres exigences du pays d'importation..)

#### Les modes de paiements à l'international

- Eléments de comparaison entre les modes simples et les modes documentés.
- Les termes et modalités d'utilisation des modes de paiement documentés : crédit documentaire et remise documentaire

#### Les documents clés nécessaires

- Les documents usuels, documents de transport et autres documents d'ordre public ou exigés par le client à l'importation

### Méthodes pédagogiques :

Des apports méthodologiques avec mises en situation réelle ; des échanges d'expériences ; la remise d'un support cours.



Réf 2019 : CCIR pacca/Inter-entreprises

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

## INCOTERMS®, LOGISTIQUE, MODES DE PAIEMENT INTERNATIONAUX & DOCUMENTS LIES



### DUREE :

Une journée de 7 heures  
Horaire : 9h à 17h – accueil 8h30



### PRIX DE LA JOURNEE :

420 € nets de taxes (non assujettis à la TVA)  
par participant.  
Ne comprend pas les frais de déjeuner.  
Inscription et conditions de participation en  
page 3.

### LE PLUS :

Un suivi post-formation sous forme de rdv téléphonique ou en présentiel (de 2 heures) dans vos locaux par un Conseiller CCI International Paca



### DATE ET LIEU :

Date : **vendredi 21 Juin 2019**  
CCI de Région PACA  
8, rue neuve saint Martin – 13001 Marseille  
Salle Provence

\* *Date pouvant être reconduite au second semestre  
ou proposée en intra-entreprise (conditions financières  
sur demande)*



### INTERVENANT :

Formateur expert en techniques du commerce  
international  
CV sur demande

### MODALITES :

Cette session de formation donne droit à une attestation individuelle de fin de formation

### NUMERO D'ACTIVITES FORMATION :

CCI de Région PACA : 93 13 P007413



### CONTACT :

Patricia DAHOUT – Tél : 04 91 14 42 71 ou 0813 19 20 21

[patricia.dahout@paca.cci.fr](mailto:patricia.dahout@paca.cci.fr) ou [www.paca.cci.fr](http://www.paca.cci.fr)

Conformément à la loi du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'information, de modification et/ou de suppression de vos données auprès [international@paca.cci.fr](mailto:international@paca.cci.fr). Si vous ne souhaitez plus recevoir les programmes de nos actions de développement à l'international, cochez la case ci-contre /\_\_\_/.



Réf 2019 : CCIR paca/Inter-entreprises  
Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Vendredi 21 Juin 2019 – Marseille

### INCOTERMS®, LOGISTIQUE, MODES DE PAIEMENTS INTERNATIONAUX & DOCUMENTS LIES

#### INSCRIPTION & CONDITIONS DE PARTICIPATION

SOCIETE : ..... représenté par M : .....

SIRET de l'Etablissement du participant : .....

NOM et Prénom du participant : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Tél direct : ..... e-mail : .....

Autre personne à contacter : .....

Je joins à cette inscription un chèque à l'ordre de la CCI de Région PACA

Paiement par un organisme financeur ou OPCA/OPCO : (cf. conditions ci-dessous). Joindre impérativement l'accord de prise en charge financière au nom de la CCI de Région PACA .....

Date et Signature du Responsable :

Tampon de la société :

#### Conditions de participation:

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Elle devient effective dès confirmation de la réception du bulletin d'inscription. L'inscription à cette journée organisée par la CCI de Région PACA implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'entreprise et du participant.

Le règlement s'effectue immédiatement ou à réception de la facture. A défaut, des pénalités de retard seront facturées. Ainsi, toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mensualité. Ces pénalités sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. En cas de non règlement des factures à l'échéance, le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement du contentieux des sommes dues.

**Règlement par un OPCA ou un autre organisme payeur.** En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient à l'entreprise responsable de l'inscription de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement et de transmettre le bon de prise en charge par cet organisme à la CCI de Région PACA. Si celui-ci n'était pas effectué, la CCI de Région PACA serait fondée à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement ;

En cas d'annulation d'une inscription pour des raisons étrangères à la CCI de Région PACA ayant lieu dans une période allant de 10 jours à 3 jours avant la date de début de la formation, une somme égale à 50 % du prix reste acquise à la CCI de Région PACA. En cas d'annulation d'une inscription pour des raisons étrangères à la CCI de Région PACA moins de 3 jours avant le début de la formation, l'intégralité du prix est due à la CCI de Région PACA.

La CCI de Région PACA se réserve le droit d'annuler ou de reporter le démarrage du programme en cas de nombre de participants jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, ceux-ci en seront informés avant la date prévue du démarrage de la formation par fax ou courrier ou téléphone ou e-mail. La CCI de Région PACA proposera alors un remboursement intégral du prix ou de nouvelles dates(\*) de démarrage de la formation. (\* Hors samedis, dimanches, jours fériés et jours chômés).

Les litiges susceptibles de survenir dans l'interprétation et l'exécution du présent contrat seront de la compétence exclusive des juridictions administratives de Marseille.